

Mon cousin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **12 (1874)**

Heft 38

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

chez nous l'esprit militaire, dont chacun sait apprécier l'importance, même lorsqu'il s'agit d'appliquer cet art contre les animaux divagants.

Tout le monde fut content; on eut tellement de confiance dans les mesures prises, qu'un correspondant de la *Gazette de Lausanne* disait, entre autres, que si elles eussent été appliquées avant l'apparition de l'épizootie, qui avait du reste été prédite par les vétérinaires, on n'aurait pas eu à déplorer tant de malheurs.

Le correspondant de la *Gazette* a parfaitement raison; ses arguments sont sans réplique; car il est évident que si l'on avait abattu tout le bétail avant l'alpage, la péripneumonie n'aurait point éclaté sur les *Begnines*.

La prédiction de l'épizootie par les vétérinaires nous satisfait moins; nous laissons au Père Secchi le talent d'annoncer le passage d'une comète ou tel autre phénomène céleste, mais nous n'osons pas encore croire qu'il soit donné à la médecine vétérinaire d'annoncer 5 ou 6 mois à l'avance l'apparition de la péripneumonie.

Quoique l'emploi de la force militaire ait été fort utile dans cette campagne, nous croyons qu'elle aurait obtenu des résultats plus efficaces encore si nos chasseurs de gauche eussent porté l'épaulette; cet ornement donnait à l'homme quelque chose de plus ferme et de plus martial qui en aurait évidemment imposé davantage à certains animaux n'ayant pas la moindre notion de discipline. On raconte que des *modzons* ne se gênaient point de franchir la limite fatale en gambadant d'un air mutin à la barbe du soldat, et que des taureaux se permettaient de les regarder de travers en levant sottement la queue. Des officiers ont essayé de leur faire voir les étoiles; peine perdue. Nous le répétons, l'absence de l'épaulette y était pour beaucoup. Pourquoi les Allemands nous l'ont-ils enlevée?... Est-ce parce qu'elle rendait nos hommes plus carrés et que nos amis de Berne ne souffrent pas de concurrence? *That is the question.*

Enfin la campagne est terminée; nos chasseurs de gauche sont rentrés dans leurs foyers, heureux de se retrouver en compagnie d'une aimable épouse et de blonds enfants, après n'avoir vu pendant plusieurs semaines que des sapins, des corbeaux et des bêtes à cornes.

Cendrillon.

On donne depuis plusieurs jours au cirque Lüttgens, place de Montbenon, la pantomime de *Cendrillon*, qui fait courir tout Lausanne. L'affiche nous dit que la direction du cirque a dépensé 10,000 fr. pour monter cette pièce; nous n'avons pas vérifié le fait; mais ce chiffre nous paraît décidément trop éloquent. Il est vrai que la mise en scène est charmante; les tapis, les sièges de velours, les candélabres et les voitures de gala y sont largement représentés.

Les détails de ce petit drame, que nous avons

tous lu dans notre enfance, ne sont plus dans la mémoire des personnes de 30 à 60 ans, et le lendemain d'une soirée au cirque, nous avons vu plus d'un papa relire modestement les aventures de Cendrillon.

Hélas! cette littérature en vaut bien une autre; elle est certainement aussi saine, aussi édifiante que celle des colonnes du *Petit journal*, du *Figaro* et de tant d'autres publications dont la bohème parisienne inonde la France et un peu tous les pays.

Les principaux rôles de la pièce sont ceux de Cendrillon, de ses deux sœurs, du prince Charmant et de la sorcière. Quant aux figurants, recrutés parmi la gent enfantine de notre ville, ils sont fort nombreux, trop nombreux peut-être lorsqu'il s'agit d'assister aux entrées successives de ces couples de bambins, âgés de 5 à 9 ans, invités au bal de la cour.

Parmi ces figurants, au nombre de 70 à 80, tous élégamment costumés, on remarque les personnages suivants :

Guillaume Tell, avec son fils.

L'empereur d'Autriche.

L'empereur d'Allemagne.

Bismark.

Napoléon I^{er}.

John Bull, un Anglais fort amusant.

Le Shah de Perse, qui n'est pas encore rentré chez lui, paraît-il.

Enfin Garibaldi, qui assiste au bal, quoique perclus de rhumatismes.

Tous ces personnages s'abordent avec grandes révérences et se serrent cordialement la main. — Nous comprenons que Guillaume vienne donner une poignée de main à son ami Bismark, ce sont deux inséparables; mais que Guillaume Tell soit là en pays de connaissance et salue affectueusement l'empereur d'Autriche dont il a tué le bailli, cela ne se comprend guère. Il y a là des anachronismes et des situations que le metteur en scène ferait bien de corriger. — Au fond, chacun rit beaucoup, et Cendrillon ne manque jamais de faire passer une agréable soirée aux nombreux visiteurs de l'excellente troupe équestre de M. Lüttgens.

Mon cousin.

« Quand on n'a pas d'argent on ne peut parvenir à rien, dit Georges avec dépit. J'avais un projet de spéculation qui aurait fait honneur à un Lapanouze ou à un Rothschild; d'un pauvre diable comme moi, personne n'a voulu y faire attention. »

Nous étions trois amis réunis qui nous lamentions des rigueurs de la fortune, comme on se lamente cependant à vingt ans, entre camarades, dans une chambre où la fumée des cigares se mêle à la vapeur d'un bol de punch.

« Et moi, dit Albert, j'ai achevé un ouvrage qui ferait ma réputation, si je trouvais un libraire qui voulût risquer les frais d'impression. »

— J'ai demandé à mon chef, ajoutai-je pour faire chorus, d'augmenter mes appointements, après quatre années de service assidu; il m'a répondu qu'il trouverait pour six cents francs autant de commis comme moi qu'il en voudrait.

— Chers amis! s'écria Georges, quoique nous n'ayons, ni

les uns ni les autres, aucun espoir de faire fortune, ne pourrions-nous pas, au moins, nous donner la réputation d'être riches ?

— A quoi bon ?

— Cela place bien dans le monde, les gros héritages augmentent la considération, tout devient facile.

— Je me souviens, dis-je, d'avoir entendu parler dans mon enfance d'un cousin qui, parti pour la Jamaïque ou la Martinique, n'a jamais reparu.

— C'est ce qu'il nous faut, nous ressuscitons ce cousin, ou plutôt nous le tuons. Oui ; Jacques Méran, mort à la Martinique, laissant une plantation à sucre, cinquante esclaves, une fortune évaluée à deux millions, le tout à son cher cousin, Louis Méran, par attachement pour son nom.

Nous rîmes de cette plaisanterie et je n'y pensai plus ; mais Georges et Albert, échauffés par un second bol que j'avais fait apporter en reconnaissance des deux millions, répandirent, en me quittant, cette histoire avec tout le sérieux possible.

Le lendemain, on vint me faire compliment ; on comprend que je niai : on ne voulut pas me croire ; mes deux amis avaient affirmé la nouvelle. J'assurai que c'était une plaisanterie, mais en vain. On se rappela fort bien mon cousin Jacques. Plusieurs personnes l'avaient vu s'embarquer à Nantes, en 1789. Dans le nombre de ces visites, une des plus désagréables fut celle de mon tailleur. Par une fantaisie de jeune homme, j'avais commandé une redingote à la nouvelle mode, sans avoir l'argent pour la payer : le vêtement était usé, j'en devais encore la moitié. J'étais un peu en froid avec mon créancier dont je cherchais à éviter les réclamations. Le bruit de l'héritage le faisait accourir. Voilà ce que me valaient les sottes plaisanteries de mes amis.

« Bonjour, monsieur Matthieu, lui dis-je avec embarras. Venez pour ces cinquante francs ? »

— Monsieur s'imagine-t-il que je pense à cette bagatelle ? Non, c'était pour le deuil.

— Quel deuil ?

— Le deuil du cousin de monsieur, un deuil d'héritier ; il faut sans doute un costume complet ?

— Dans ce moment, monsieur Matthieu, il me serait impossible....

— Monsieur ne pense pas à m'ôter sa pratique. Habit, veste et pantalon noirs, redingote bronze foncé pour le matin....

— Je vous le répète, je n'ai point encore reçu....

— Je supplie monsieur de ne pas me parler d'argent, il viendra assez tôt, » ajouta le tailleur qui avait déjà sorti ses larges ciseaux et qui me passait la bande de papier autour de la taille.

« Dans le fait, j'avais grand besoin d'habits, et je le laissai faire.

« Mon cher monsieur, me dit celui qui lui succéda, il faut que vous me rendiez un immense service. Achetez ma maison ; vous êtes riche, très riche ; vous avez besoin d'immeubles ; cinquante mille francs ne sont rien pour vous, la moitié de votre revenu ; pour moi j'en ai un besoin urgent ; je croyais que M. Félix l'achèterait, il ne se décide pas ; j'ai des engagements pressants à payer.

— Moi, acheter votre maison ? quelle folie !

— Ce n'est pas une folie, c'est un placement solide ; dans deux ans, après quelques réparations, elle vaudra le double. J'ai votre parole ; » et il partit sans me donner le temps de lui répondre. Il répandit si bien le bruit de cette vente, que deux heures après je vis arriver M. Félix.

Il n'avait pas l'air de bonne humeur. « Vous m'avez coupé l'herbe sous les pieds, monsieur, me dit-il ; cette maison m'est indispensable ; je la croyais déjà à moi, j'en offrais quarante-neuf mille francs, c'est ma faute, je croyais que le propriétaire serait obligé d'en passer par là. Avec vous, je n'ai pas l'espoir de vous prendre par la famine. Aussi, sans préliminaire, je viens vous offrir quinze mille francs de bénéfice sur votre marché. »

Quinze mille francs qui m'arrivent je ne sais comment, moi qui avais tant de peine à gagner mes huit cents francs

d'appointement comme commis au greffe du tribunal de première instance. Quoique peu habile en affaires, je sentis le parti que je pouvais tirer de ma position. « Il m'est impossible, monsieur, lui dis-je, de vous répondre dans ce moment : revenez à cinq heures, je verrai si je peux faire ce que vous me demandez. » A quatre heures et trois quarts, M. Félix était à ma porte.

« Monsieur Félix, lui dis-je, je n'avais nulle envie de cette maison, je n'y pensais pas même, lorsque le propriétaire est venu me supplier de l'acquiescer ; j'ai cédé, la maison est à moi : elle vous convient, toute autre me conviendrait également. J'accepte votre offre.

— Vous serez payé dans quinze jours en papier sur Paris, » me dit l'acquéreur enchanté de ma rondeur en affaires.

En papier sur Paris ! J'étais si peu accoutumé à manier de ce papier-là que je m'imaginai que je devais le renvoyer à Paris pour être payé. Je m'adressai à une maison de commerce, la seule dont je susse l'adresse, parce qu'elle était chargée de me compter une rente de cinq cents francs qui m'avait été léguée par un de mes oncles, et qui formait la partie la plus nette de ma fortune. Avec quelle impatience j'en attendais l'échéance ! J'écrivis donc à MM. Hugues et Bergeret qu'ayant quelques fonds à placer, je leur demandais des conseils. Il paraît que les mots *quelques fonds* ont une acception très diverse dans le commerce, suivant le nom et la position de celui qui les prononce. La nouvelle de mon héritage était parvenue jusqu'à Paris. Quelques fonds, dans ma position, c'était une manière modeste d'indiquer une somme considérable. Je le supposai du moins en recevant la lettre suivante :

« Monsieur,

» Nous sommes favorisés de votre lettre du 17 courant. Nous l'avons reçue au moment où l'on venait de conclure l'emprunt des Cortès, dans lequel notre maison a une part. Désirant favoriser nos amis d'un placement que nous jugeons avantageux, nous vous y avons réservé un intérêt de vingt mille piastres. Si cette somme vous paraissait trop considérable, vous pourriez dès à présent réaliser avec avantage, vu la hausse des dits fonds. Toujours à votre disposition ; nous attendons vos ordres. » Et par *post-scriptum* de la main du chef de la maison :

« Nous avons appris avec joie l'heureux événement arrivé à un ancien correspondant et ami ; nous l'en félicitons et lui réitérons l'offre de nos services, à cette occasion comme dans toutes les autres. »

Vingt mille piastres ! La lettre me tomba des mains. Que serais-je devenu si, connaissant le style commercial et lisant avec plus d'attention le compte de l'achat qu'on avait fait pour moi, j'eusse découvert qu'il s'agissait de vingt mille piastres de rente ? Le capital seul m'effrayait. J'écrivis à l'instant à mon correspondant que cette somme dépassait de beaucoup celle dont je pouvais disposer. « Je n'ai point reçu d'argent, lui dis-je, de la Martinique, comme vous le croyez probablement, et il me serait impossible de m'acquitter avec vous.

— Nous avons vu avec regret, me répondit-il, que l'emprunt des Cortès ne vous inspire pas de confiance. Suivant votre désir, nous avons opéré la vente de la moitié de vos bons ; heureusement votre ordre est arrivé après une forte hausse. Elle a produit une somme de quatre-vingt mille francs de bénéfice. Quant au reste, nous connaissons trop bien les lenteurs de la liquidation d'une hoirie si éloignée, pour croire que vous puissiez avoir reçu vos fonds ; mais votre signature vous fournira tout l'argent dont vous pouvez avoir besoin. Nous nous permettons même d'insister sur la convenance de faire en temps utile des placements, pour que, lorsque vos valeurs de la Martinique seront réalisées, vous ne vous trouviez pas encombré. Nous avons agi pour vos intérêts comme nous l'aurions fait pour nous-mêmes.

» Dans l'espoir que les fonds allemands mériteront plus votre confiance que ceux de la Péninsule, nous vous envoyons un projet de banque à... Vous observerez, monsieur, qu'en souscrivant, il n'y a rien à déboursier, et que les versements, se faisant à de longs termes, on pourra réaliser avant d'avoir

tout payé. A tout hasard, nous vous réservons cinquante de ces actions, que nous sommes bien aises de placer à des noms capables d'augmenter le crédit que nous leur croyons mériter. »
(*La fin au prochain numéro.*)

Coumeint on fà po tsantà la Bassa.

L'âi ia z'u stu sailli n'a fête dè chant à Mordze, iô ti lè bouailans d'âo canton sont z'u bramâ. Cein étâi tot parâi bio à ourè. L'ont d'abord tsantâ pè veladzo et ein aprè ti einseimbllo. Cliiau dè tsi no l'âi étions asse-bin, mâ l'ont bin risquâ dè ne pas l'âi allâ. La vatse à Djan-Abran dè vessâi vélâ, et ma fâi n'étâi pas question po son valet Ugène dè quittâ la Baliza. Cein eimbétâvè gros lè z'autro; l'étions prâo po lo contra, lo supériusse et lo ténô, mâ po la bassa, cein n'allâve rein bin quand Ugène ne l'âi étâi pas. L'âi deson lo grand boué, po cein que tsantâvè bin la bassa, ma ne sé pas bin adrâi cein que cein vâo derè.

Tot parâi noutrè dzeins avions gaillâ couson lè derrâi dzo dè la senan-na, câ lè papâi aviont anonci que sariont à Mordze et n'étâi pas lo moment dè renascâ et portant faillessâi dè la bassa po l'âi allâ. Mâ noutrè coo sont suti et Louis âo crottou, que tsantâvè n'a partia dè clavicor, a bintout z'u trovâ moyan d'arreindzi lè s'affèrès.

Vouaitse cein que fe :

Lo deçando né, à 10 z'hâorès, pequâvè bo e bin, iavâi onna forta rozâ et ma fâi on étâi tot retreint; lo syndico et lo conseillé que vegniont dè gueliena dèveron lo bossaton âo dzudzo, passiront, ein sè reduiseint, dècoutè tsi lo crottou. Ye viront dein lo courti on affèrè blianc que tracivè permi lè carreaux.

— Ce bahî que l'est çosse, dese lo conseillé : Hé ! hé !....

L'étâi pardîé bin lo Louis âo crottou que sè promenâvè tot nu et à pî dè tsau.

— Que diabbie fas-tou quie ? que l'âi desiront.

— Dusso tsantâ la bassa déman à Mordze et ye m'einrhonmo !
C. C. D.

La grande cave, à Berne.

Ce vaste souterrain servait, avant la révolution helvétique, à loger dans ses nombreux tonneaux les vins provenant des cens et des dîmes, qui constituaient une des plus importantes ressources de l'Etat de Berne. La *grande cave* a été louée depuis à des particuliers et utilisée pour un commerce de vins en gros et comme vendage public.

En 1783, la quantité de vin logée dans cet empire de Bacchus a dépassé dit-on, 600,000 pots, soit 1,200,000 bouteilles. Le vin valait alors 1/2 kreutzer (à peine 2 cent. le pot).

La grande cave a conservé pendant longtemps son aspect primitif; aujourd'hui, le sol a été planchéié, les murs blanchis, les vases vernis, de nombreux becs de gaz y répandent la clarté, et les écussons des 22 cantons ornent les piliers qui soutiennent la voûte.

Lorsqu'on arrive au-dessus du grand escalier, le coup d'œil que présente ce local, certainement unique dans son genre, est fort pittoresque; mais il paraît que le moment le plus favorable pour le visiter, sont les jours de foire ou la veille de l'an, où la population ne cesse d'y circuler. Il y règne alors la plus grande gaîté, au milieu de tout ce monde chantant, causant et trinquant à qui mieux mieux.

L'ameublement de la cave se compose de vases rangés sur les côtés, dont quelques-uns présentent des dimensions vraiment colossales. Celui qui est placé en face du buffet accuse une contenance de 24,100 pots; plus loin on en remarque un autre de 15,000 pots, qui fut offert au gouvernement bernois par la ville de Berthoud en 1717.

Le plus grand de tous est celui qui se trouve placé dans le fond et qui fait face au grand escalier.

Cet immense tonneau, construit en 1829 par feu maître Schorer, à Berne, indique une contenance de 31,000 pots; il ne doit pas avoir son pareil en Suisse, et n'a peut-être de rival dans le monde que celui du château de Heidelberg.

Les vases que nous venons de citer sont surmontés d'une plate-forme à laquelle on arrive par un escalier. Dix à douze personnes peuvent s'y attabler parfaitement à l'aise.

On nous assure que, dans plusieurs localités de notre canton, le *Jeûne* est encore très rigoureusement observé. Dans le district d'Aigle, par exemple, à Bex, Gryon, etc., de bonnes femmes et même de sages maris ne prennent aucune nourriture pendant la matinée; ils se retranchent le déjeuner d'une manière absolue, se rendent à l'église et suivent attentivement le prêche de ce jour, où le pasteur « a le droit de tout dire. »

Ces braves gens rentrant à la maison vers une heure de l'après-midi, — car le sermon est toujours fort long, — se rattrapent sur le dîner; ils mangent comme quatre, sans préjudice du goûter où la consommation du gâteau prend souvent des proportions effrayantes.

Espérons que ces restes d'un autre temps et d'autres mœurs disparaîtront bientôt du milieu de nous, et que si nous continuons à célébrer cette fête religieuse, nul ne se privera plus de son déjeuner, car nous doutons qu'il soit bien agréable à Dieu de voir ses enfants rester à jeun le matin pour se bourrer l'après-midi.

L. MONNET.

AU MAGASIN MONNET

Rue Pépinet

Fournitures de bureaux, d'écoles et de dessin. — Papeterie fine. — Timbrage du papier en couleur. — Papier teinté pour peinture de fleurs. — Couleurs de Windsor et Newton. — Papiers à dessin. — Toile à calquer. — Presses à copier, etc. — **Eau de Cologne de qualité supérieure; cachou anglais, etc., etc.**

Au même magasin : un solde de cigarettes en liquidation, cédées à un très-bas prix. — Pipes bruyères, etc.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.